

# **Turquie : Prison à vie à nouveau requise contre Pinar Selek !**

mercredi 7 mars 2012, par [Plateforme Nous sommes tous témoins](#)

## **Communiqué de la Plate-forme « Nous sommes tous témoins » à l'issue de l'audience du procès Selek du 7 mars 2012**

Le 07 Mars 2012 par La Plate-forme « Nous sommes tous témoins »

Une nouvelle audience du procès de l'explosion dans le Marché aux épices d'Istanbul s'est tenue aujourd'hui. Lors de l'audience du procès qui dure depuis 14 ans et dans lequel Pinar Selek est accusée, l'accusation a demandé une nouvelle délibération, et ce faisant, a prouvé que l'acharnement judiciaire continue.

### **Demande de délibération caduque par l'accusation**

L'audience du 7 mars 2012, qui devait se contenter de compléter les lacunes de procédure du procès du Marché aux épices (Marché égyptien), pour lequel la sociologue-écrivaine Pinar Selek est accusée, avec les autres procès liés, s'est tenue aujourd'hui au 12<sup>e</sup> Tribunal correctionnel de Besiktas.

Malgré les trois acquittements consécutifs de Pinar Selek du procès du Marché aux épices, nous sommes consternés par la demande faite par le procureur de délibération, pour une peine d'emprisonnement à vie aggravée. Suite à cette demande de délibération « caduque », le procès a été reporté au 1<sup>er</sup> août 2012 pour compléter les dépositions et la défense des autres accusés.

Le fait que le procureur ait fait une demande de délibération sur le dossier du Marché aux épices, qui sera prochainement entendue à la Cour suprême de cassation, suite au troisième acquittement (février 2011), est preuve que l'acharnement juridique continue envers Pinar Selek. Cependant, puisque la cour locale avait donné décision d'insistance en ce qui concerne la décision d'acquiescement de Pinar Selek, il est juridiquement impossible que l'accusation puisse demander une délibération sur un dossier déjà décidé et abandonné par la Cour. La décision de délibération demandée par le procureur est donc caduque. Rappelons que le bureau du procureur avait déjà signé une erreur judiciaire vis-à-vis de Pinar Selek, en demandant son arrestation lors de sa déposition en mai dernier dans le cadre d'un procès dans lequel elle avait été acquittée. En conformité avec le droit, la Cour avait alors refusé la demande d'arrestation.

Pour rappel, la Cour suprême de cassation avait cassé le deuxième acquittement, et le 12<sup>e</sup> tribunal correctionnel d'Istanbul avait insisté sur sa décision d'acquiescement, pour décider un troisième acquittement de Pinar Selek le 9 février 2011.

Nous réaffirmons que nous resterons vigilants jusqu'au bout, avec l'opinion publique turque et internationale, pour suivre ce procès cauchemardesque qui perdure depuis 14 ans. Nous réclamons également un acquiescement définitif pour Pinar Selek.